Compte rendu de la commission scolarisation des TPS le 19 10 2012

Mairie : Mme Verniol, Mme Verdelhan (directrice adj Education), M. Heral, Mme Nozière
IEN : 2 (Mme Loze, M. Pastor)
Syndicats : FO (J-C Tarroux) ; UNSA ; SNUIPP

Pour la première fois, FO était invitée à participer aux commissions de la mairie.
Cette invitation faisait suite à sa demande rappelant que FO siégeait dans les instances départementales suites aux élections d'octobre 2011.

Mme Verniol :

- Indique qu'elle n'était pas informée de la représentativité FO.
- Rappelle, en particulier pour FO, les raisons de la réunion de ces commissions (réunies pour la 3ème fois).
- Aborde les difficultés de scolarisation, dans l'école du secteur, des enfants qui ont 3 ans et plus dans l'année ; Il s'agit de répondre aux 82 recours de familles qui demandent une scolarisation de leur enfant qui a 3 ans dans l'année. Des écoles seront proposées aux familles. Jusqu'à 29 élèves en moyenne, les écoles peuvent accueillir dans des conditions acceptables ;
- pour établir ces choix, dans le cadre de la démocratie participative, Mme Verniol propose d'établir ensemble des critères dérogatoires, partagés et acceptables, de scolarisation ;
- Fait part de remarques des directeurs de maternelle qui sont las de scolariser des élèves hors du secteur scolaire, élèves qui retournent ensuite dans l'école du secteur ; la mairie fera un courrier aux familles pour leur demander de bien vouloir continuer la scolarisation de leur enfant jusqu'à la fin du cycle « maternelle » –sans obligation -.
- Souhaite que l'on retienne des critères sociaux - familles monoparentales, difficultés sociales et économiques pour des familles –

FO :

découvre cette commission, son fonctionnement et le but assigné. Notre mandat c'est la défense des collègues et des conditions de travail. Or, nous prenons connaissance des documents à l'instant. Il n'est pas possible dans ces conditions de contacter les collègues. Nous demandons à recevoir les documents plusieurs jours avant afin « d'éclairer » nos positions.

FO indique que cette rentrée est la pire jamais effectuée. En observant le document de la mairie, on observe que les classes sont bondées quasiment partout. « 29 élèves en moyenne » ce n'est pas « acceptable ». FO ne partage pas l'affirmation de Mme Verniol. Pour FO, 25 élèves par classe maximum reste la revendication légitime pour les enseignants. Les missions de l'école nécessitent des effectifs normaux. Pour FO, il ne peut y avoir de critères partagés dans ce cadre. FO ne sera pas engagée par un quelconque avis de la commission et réaffirme la nécessité inéluctable d'ouvrir des classes en urgence pour accueillir les élèves toulousains.

Sur la continuité du cycle « maternelle », FO estime que ce courrier est illusoire et aura peu d'efficacité. Les cas où les familles resteront sur une école qu'ils n'ont pas choisie seront marginaux.

FO questionne sur la détermination des critères sociaux ?

Mme Verniol :

Réaffirme et maintient ses positions. Ce n'est pas le lieu pour revendiquer des ouvertures. Elle souligne qu'elle a réuni cette commission parce qu'elle le voulait, alors qu'elle n'existait pas auparavant et estime que ce sera difficile de travailler avec FO.

Finalement, elle annonce vouloir prendre simplement un avis.
Sur les critères sociaux, les courriers et les propos des familles sont éloquents.

La réunion se terminera sans « critères partagés » et sans avis de « la commission ».

Conclusion :

Au regard des effectifs des écoles, ce sont des ouvertures qui répondront aux demandes de scolarisation des familles. Pour toute difficulté, saisissez FO.